



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dépôt : Gilles Roth

27.04.2017

Débat sur l'état de la nation

3

MOTION

Vu la loi du 5 juillet 2016 portant réorganisation du Service de renseignement de l'Etat,

Vu les moyens opérationnels de surveillance mis à disposition de ce service,

Vu notamment l'avis critique du Conseil d'Etat relatif au projet de loi n°6921 et aux moyens opérationnels mis à disposition des autorités de poursuite en matière de lutte contre le terrorisme et de sécurité de l'Etat,

Vu qu'il y a un certain nombre de parallèles entre les deux textes de loi,

Invite le gouvernement

à modifier la loi du 5 juillet 2016 précitée dans le sens des observations et remarques du Conseil d'Etat dans son avis susmentionné

G. Roth